

Conseil  
Municipal  
Février  
2015



**MERY S/S MARNE**

M A I R I E

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE MERY SUR MARNE**  
**COMPTE-RENDU N° 01/15 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015**

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 13 février 2015 à 20 heures 30.

**Conseillers présents** : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, NAUDE Delphine, SILVERIO Christine, Mrs CANIPELLE Williams, DROLLER Yves, LIENART Pierre et PILLON Jean-François.

Absent excusé : Mr CATINAT Franck représenté par Mr DROLLER Yves.

Absent : Mr CRESSON Réjean

**Secrétaire de séance** : Mme Laure GAUDEFROY

Approbation du compte-rendu du Lundi 15 Décembre 2014.

Le Maire demande d'ajouter 3 sujets à l'ordre du jour : demande d'honoraires de Mr MIKAELIAN, architecte, délégués au SIRPI et remplacement outillage. Le conseil municipal accepte.

**DELIBERATIONS :**

**- ENQUETE PUBLIQUE EN COURS ZONE DES EFFANEAUX**

**Délibération 01/15 :**

La Communauté de Communes du Pays Fertois et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq se sont unies dans le cadre du Syndicat Mixte Marne Ourcq, pour créer une zone d'activités économiques au lieu-dit les Effaneaux qui compte 57 ha et dont les permis de construire et d'aménager sont en cours d'instruction par les services de l'Etat. Ce projet est mené depuis plusieurs années par le syndicat mixte Marne-Ourcq qui regroupe les Communautés de Communes de l'Ourcq et du Pays Fertois. Le Conseil municipal, par 10 Voix Pour et 4 Abstentions, entend accompagner ce projet d'envergure attendu par l'immense majorité des acteurs des territoires de l'Ourcq et du Pays fertois (élus, entreprises, particuliers à la recherche d'emplois, etc.) et apporte son soutien à la réalisation de cette zone d'activités si prometteuse pour nos 41 communes.

Mr DROLLER s'interroge sur la pertinence de s'obstiner à vouloir créer une zone d'activités sur la zone des Effaneaux (coût important pour la communauté) et doute sur la création de nombreux emplois.

**- AMENAGEMENT NUMERIQUE : PRISE DE COMPETENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Délibération 02/15 :**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 26 novembre 2014, la Communauté de Communes du Pays Fertois a adopté une modification à ses statuts. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la création de l'article 17 des statuts, consistant à étendre les compétences de la Communauté de Communes du Pays Fertois à l'aménagement numérique, tel que défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les habitants du Pays Fertois ».

- **d'autoriser** la Communauté de Communes à adhérer au Syndicat mixte Seine et Marne Numérique.

**OFFICE DE TOURISME : PRISE DE COMPETENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES**Délibération 03/15 :

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 26 novembre 2014, la Communauté de Communes du Pays Fertois a adopté une modification à ses statuts. Le Conseil municipal par 9 Abstentions, 3 Voix Contre et 2 Voix Pour (Mrs CLEMENT et CANIPELLE) :

- **n'approuve pas** la création de l'article 16 des statuts, consistant à étendre les compétences de la Communauté de Communes du Pays Fertois à la création d'un office de tourisme intercommunal.

**CONVENTION : MARCHE D'ENTRETIEN VOIRIES COMMUNALES – CTE DE COMMUNES**Délibération 04/15 :

Le service technique de la Communauté de Communes avait réalisé en 2014, un recensement des besoins en matière de travaux sur les voiries communales. C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes avait proposé au conseil communautaire du 08 octobre 2014, de mettre en place un marché à bons de commande d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales pour le compte des communes intéressées.

Le marché sera opérationnel en avril 2015 et la Communauté de Communes propose une convention avec chaque commune qui le souhaite afin de définir les modalités d'intervention et les dispositions financières entre la Communauté de Communes et chaque commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays Fertois dans le cadre du marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

**FRAIS DE SCOLARITE NKANGA Constantine – MAIRIE DE LA FERTE SOUS JOUARRE**Délibération 05/15 :

Le Maire fait part de la demande de participation scolaire (2013/2014) de 423,76 € de la mairie de La Ferté sous Jouarre concernant l'enfant Constantine NKANGA.

Cet enfant étant scolarisé en CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cette participation.

**REAMENAGEMENT D'UN PRET C.R.C.A**Délibération 06/15 :

Le Maire fait part de l'étude de réaménagement du prêt n° 00031912632 consentit auprès du Crédit Agricole Brie Picardie en 2006 pour un montant de 150 000 € au taux de 4,24 %.

La proposition étant de 2,55 % pour une économie de 12 276 € le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant dudit contrat de prêt.

**CONVENTION MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE SAACY SUR MARNE**Délibération 07/15 :

Le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition d'agents de surveillance de la voie publique et de leurs équipements entre les communes de Saâcy sur Marne et Méry sur Marne. Après discussions concernant les modalités de mise à disposition et la nature des interventions, le conseil municipal par 12 Voix Contre et 2 Abstentions (Mrs CLEMENT et PILLON) ne retient pas cette proposition.

## HONORAIRES DE MR MIKAELIAN, ARCHITECTE

### Délibération 08/15 :

Le Maire fait part du courrier de Mr MIKAELIAN, architecte qui rappelle :

- le projet initial des travaux Ecole primaire / salle municipale chemin des sables avec extension des locaux qui avait l'objet d'un permis de construire accordé le 25 mars 2014.
- l'abandon de l'agrandissement et la nouvelle demande de permis de construire déposée en janvier 2015.

Mr MIKAELIAN souhaite être indemnisé des frais induits par la préparation d'un nouveau permis de construire, à la fois pour le temps passé à modifier le projet lui-même et mettre à jour les documents, mais aussi pour les frais de reprographie consécutifs à cette nouvelle instruction administrative. Ainsi une facturation au temps passé s'établirait ainsi 34 heures X 45,00 €H.T = 1 530,00 €H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ACCEPTE ces honoraires.

### DELEGUES DU SIRPI

### Délibération 09/15 :                   ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°14/2014

Selon les statuts du S.I.R.P.I (R.P.I CITRY – MERY -NANTEUIL), le Maire rappelle que 3 délégués titulaires et un délégué suppléant sont prévus pour la Commune de MERY SUR MARNE.

Suite à la démission de Mme Isabel BOURREAU au sein du SIRPI, il y a lieu d'élire un nouveau membre. Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués, conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont désignés :

**Délégués titulaires :** Mr Jean-Pierre CLEMENT, Mme Sandrine LAURENT, Mme Christine SILVERIO

**Déléguée suppléante :** Mme Brigitte AMBROZY

### REPLACEMENT OUTILLAGE

### Délibération 10/15 :

Le Maire fait part du vol d'outillage dans le bâtiment communal et présente des devis. Le Conseil autorise le Maire à engager 2 000 € pour le remplacement. Cette dépense sera affectée à l'article 2188 et les crédits correspondants seront ouverts lors de l'adoption du budget.

### AFFAIRES DIVERSES

La commission des travaux est sollicitée pour demander des devis pour le remplacement de la porte de l'atelier municipal.

Mr CLEMENT demande à Mme MAFFLARD de répertorier les tombes abandonnées. La commune étant devenue propriétaire au moment du remembrement de la parcelle en dessous du cimetière, celui-ci peut donc être agrandi pour créer un jardin du souvenir.

Demande de Mme ADILLON pour la pose d'un éclairage public rue du Bac. Un devis sera demandé à l'ent STELEC et une demande de subvention au SDESM.

Mardi 10 février a eu lieu l'ouverture des candidatures pour la restructuration et mise en conformité accessibilité école primaire et salle municipale. 19 plis ont été reçus, les 6 lots sont couverts.

Bureau VERITAS est retenu pour les missions de bureaux de contrôle (Solidité + sécurité des personnes + HAND / Conformité Accessibilité PMR ;

ELYFEC est retenu en tant que Coordonnateur SPS.

Mr CLEMENT rappelle les dates des élections départementales, à savoir les dimanches 22 et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 05 .

La secrétaire de séance  
L. GAUDEFROY